



Dossier de présentation du projet : Bourse au permis contre engagement citoyen

Bourse au permis – Un coup de pouce pour les jeunes !
Porteur du projet : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES
Date de lancement : 10 JUIN 2025

Contexte

Lors des rencontres du Conseil Intercommunal de Vie des Jeunes (CIVJ), de nombreux jeunes ont témoigné des difficultés rencontrées pour financer leur permis de conduire, un outil pourtant essentiel pour l'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie.

Par ailleurs, le souhait de renforcer l'engagement citoyen et solidaire des jeunes sur un territoire semi rural tel que celui de la CCPU fait partie intégrante des axes de la CTG nouvellement renouvelée.

Face à ces constats, les élus de la CCPU, détentrice de la compétence jeunesse, proposent la mise en place d'un dispositif expérimental sur l'année 2025 de **bourse au permis de conduire (catégorie B)** en échange d'un **engagement bénévole** auprès des communes de résidence des jeunes.

Les objectifs du projet

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en soutenant l'obtention du permis de conduire catégorie B.
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes dans la vie locale.
- Renforcer la solidarité intergénérationnelle, inter quartiers et intercommunale à travers des actions utiles à la collectivité.
- Contribuer à la valorisation du bénévolat comme expérience de vie et levier de développement personnel.

Le public cible

Le dispositif s'adresse aux jeunes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de **17 à 20 ans** ;
- Résider dans une des communes de la CCPU ;
- Avoir obtenu le code de la route et être inscrit à une auto-école pour suivre la formation de conduite ;
- Être motivé(e) pour s'investir dans une action bénévole d'intérêt général ;

Ce dispositif concerne les jeunes en début de formation conduite. Ne sont pas concernés par ce dispositif les jeunes ayant obtenus leur permis B au cours de l'année 2025 avant ou pendant la période de lancement du projet.

Les modalités du dispositif

Montant de la bourse

Sur l'année 2025, année expérimentale de ce dispositif, la bourse d'un montant de **350€** sera versée directement à aux jeunes, pour financer une partie du permis B.

Contrepartie attendue

Les bénéficiaires s'engagent à réaliser **30 heures de bénévolat** auprès de la mairie de la commune de résidence ou à défaut et/ou situation particulière au sein d'un service de la CCPU.

Exemples de domaines d'engagement possibles : (liste non exhaustive)

- Accompagnement de personnes âgées
- Animation d'activités jeunesse, scolaire et/ou culturelle
- Aide logistique lors d'événements publics
- Environnement / propreté urbaine
- Aide au fonctionnement administratif

Déroulement du projet

1. **Lancement de l'appel à candidatures par la CCPU et les communes** : diffusion via les réseaux sociaux, les services jeunesse, les communes membres, etc.
2. **Retrait des dossiers de candidature** : les dossiers seront à retirer à l'accueil de la mairie de résidence du candidat à la bourse au permis
3. **Dépôt du dossier** : une fois complété par le candidat et le représentant de la commune dans laquelle le jeune réalisera les 30h de bénévolat, le dossier devra être déposé avec les pièces demandées, à l'accueil de la CCPU entre le 10 juin et le 3 octobre 2025.
4. **Sélection des candidats** :

Les dossiers de candidature seront traités par la Direction du Service aux Familles et validés en fonction des critères suivants :

- Seuls les dossiers complets seront étudiés : dossier de candidature avec les pièces demandées, convention signée par la mairie et le candidat.
- 30 bourses sont budgétisées pour l'année 2025. Elles seront attribuées aux 30 premiers candidats éligibles.
- 1 seule bourse sera attribuée par candidat, quel que soit le temps mis pour obtenir le permis de conduire.

5. **Signature des conventions par le Président de la CCPU et démarrage des heures de bénévolat**

Une fois le dossier accepté et la convention tripartite signée par tous les partenaires : mairie, candidat et Communauté de Communes Pays d'Uzès, les heures de bénévolat peuvent être effectuées.

6. **Suivi du parcours et versement de la bourse**

Chaque jeune sera accompagné par un référent désigné par la commune qui suit la réalisation de l'engagement citoyen.

Durant les heures de bénévolat le jeune est sous la responsabilité de la commune auprès de laquelle il s'est engagé.

A la fin du quota d'heures à réaliser la commune remplira une attestation d'engagement citoyen qui sera remise au candidat.

Cette attestation devra être fournie par le jeune à la CCPU avec la convocation au permis de conduire pour débloquent le paiement de la bourse.

La CCPU versera la bourse directement au bénéficiaire après émission d'un titre.

Budget prévisionnel 2025

Poste	Montant estimé
Bourse pour 30 jeunes (30 x 350 €)	10 500 €

Évaluation et impact

Un bilan annuel permettra d'évaluer :

- Le nombre de jeunes accompagnés
- Le volume d'heures de bénévolat réalisées
- Les retours d'expérience des communes partenaires
- L'impact sur l'engagement citoyen local

Communication

Le dispositif sera promu par :

- Une campagne locale (réseaux sociaux, presse locale, affichage)
- Des réunions d'information auprès des secrétaires de mairies
- La mise en valeur des témoignages de jeunes bénéficiaires

Annexes

- Formulaire de candidature
- Autorisation parentale pour les candidats mineurs
- Convention tripartite
- Attestation heures engagement citoyen
- Affiche